Int de jean piphard

L'an mil sept Cens trente deux, et le vingt trois du mois de juin, j'ay enpuelti dans le Cimetiere de cette parroisse jean piphard agé d'environ trois ans. Denaux Curé

Bapt. de maur grue

L'an mil sept Cens Trente deux, et le quatriem.e jour du mois de juillet, j'ay Baptisé maur grue fils naturel et legitime de François et de rose gardaune. le parrain jean baptiste asan, la marraine demoiselle anne Charlotte Amaton. J grue Asaton

Denaux Curé.

Int de André ginouvier

L'an mil sept Cent trente et deux et le quatriem.e jour du mois de juillet, nous avons enpuelly dans le Cimetiere de cette parroisse andré ginouvier agé d'environ soixante et cinq ans Denaux Curé.

Int de F.çois manuel fils de deux.s

L'an mil sept Cent trente deux et le douziem.e du mois de juillet, nous avons enpuelli dans le Cimetiere de cette parroisse F.çois manuel agé d'environ quarante ans. Denaux Curé.

Bapt de jean louis yssun

L'an mil sept Cent trente deux, et le quatriem.e jour du mois de juillet, j'ay Baptisé jean louis yssun fils naturel et legitime de jean yssun et de Marguerite merveilhe, ayant receu l'eau de Baptesme par la sage femme dans le danger evident de Mort. le parrain S.r louis revest, la Marraine demois.lle marguerite senés.

Revest. LE PELLETIER

mariage de pierre et magdalene bourrette

L'an mil sept cens vingt deux, et le quinze juillet le mariage accordé entre pierre auvan fils de jacques auvan et d'anne ardouine d'une part, et magdalene bourrette fille de jean baptiste, et de magdalene auberte d'autre part de cette parroisse a été par moy celebré, les trois publications faites sans qu'il soit intervenu aucun empechement canonique, toutes les autres formalités de droit observées j'ay crû leur mutuel consentement et les ai mariés selon le rite de notre sainte mere l'eglise catholique apostolique et romaine en presence de comés queit, louis bayon jean jacques larrau et antoine morchon qui ont signé avec nous

Saloz Louis Bayon C. Graeit